



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Développement de l'enseignement de l'occitan

Question écrite n° 16696

Texte de la question

Mme Laurence Cristol appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'enseignement des langues régionales, et particulièrement l'occitan, dans l'enseignement public et sur leur place dans le système éducatif. Aux termes de l'article L. 312-11-2 du code de l'éducation, résultant de la loi n° 2021-6141 du 21 mai 2021, « la langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves ». La France est le pays d'Europe occidentale qui présente la plus grande diversité linguistique. L'occitan est la seconde langue régionale réunissant le plus de locuteurs, actuellement parlée dans toute la région du grand sud de la France, sur un espace géographique regroupant 33 départements. Cette langue participe à la richesse du patrimoine de sa région. Elle se félicite que par la circulaire du 14 décembre 2021 le ministère de l'éducation nationale pose le cadre d'une action résolue en faveur de l'enseignement des langues régionales sur tout le territoire, ce qui contribue au développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles des élèves. Or, dans les faits, Mme la députée est interpellée par des acteurs locaux affirmant que l'enseignement de l'occitan se trouve toujours face à un certain nombre de difficultés. Structurellement, il apparaît une stagnation des recrutements, liée elle-même à la rareté des filières du supérieur ouvrant à la préparation aux concours (CRPE, CAPES). Aussi la formation des professeurs des écoles nécessaires ne semblerait pas être correctement mise en place dans certains INSPE. Concernant la dotation horaire assignée aux établissements secondaires, elle se révélerait insuffisante pour couvrir tous les besoins liés à l'apprentissage de la langue. Plus récemment, les acteurs s'inquiètent des conséquences des différentes réformes menées par le ministère, en particulier sur le volume d'enseignement des langues régionales. C'est pourquoi elle souhaite connaître ses intentions pour favoriser l'enseignement de l'occitan et s'assurer de la bonne application de la loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Cristol](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16696

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2521

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)